République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière

MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_133

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
8	7	8		
Date de la convocation : 04/12/2024				
Pour	Contre	Abstention		
8	0	0		
Résultat du vote : adoptée				

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

<u>Présents</u>: Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean

BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE MALARCE SUR LA THINES 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0	5 613
70111	Ventes d'eau aux abonnés	5 613	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		5 613	5 613
Investissement		Recettes	Dépenses

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024 Date de reception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_133-DE A G E D I

	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	5 613	5 613

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE Président de séance



Jean BYKENS Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024 Date de reception de l'AR: 11/12/2024